



Répartition des parts sur bien immobilier

Par **marie24**, le **18/07/2013** à **12:31**

Bonjour,

Avec mon mari nous souhaitons acheter un bien immobilier. Nous avons un contrat, en séparation de bien. Pour l'acquisition nous devons faire un prêt conjoint sur l'intégralité du montant (achat + frais notariés). Est-il possible de répartir la part de chacun à, par exemple, 75% pour moi et 25% pour lui? Il faut aussi préciser qu'il s'agit d'un bien appartenant à ma famille. Autre information, nous avons 4 enfants et mon mari à une fille d'un 1er mariage. Merci pour vos éclairages.

Marie

Par **youris**, le **18/07/2013** à **19:51**

bjr,

vous pouvez choisir la répartition que vous voulez.

il est conseillé de choisir une répartition qui soit proche de celle du financement.

vos enfants ne sont pas concernés par votre acquisition..

cdt